

## 2 Politique

## Clôture de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale

## Onouviet fier du travail accompli

SM

Libreville/Gabon

Sur les vingt-huit (28) textes soumis à l'examen des députés, dix-neuf (19) ont été adoptés. Le bilan de cette deuxième session a été dressé, hier par le président de cette institution parlementaire. Comme au Sénat, une session extraordinaire consacrée au dossier relatif à la révision constitutionnelle, a été ouverte.

LA deuxième session ordinaire consacrée à l'examen du projet de loi de finances pour l'exercice 2018, s'est achevée hier en fin de matinée, à l'Assemblée nationale. Le responsable de cette institution, Richard-Auguste Onouviet, en a présidé la cérémonie de clôture, avant d'ouvrir une session extraordinaire qui devra permettre aux deux chambres du Parlement de se réunir en congrès, conformément aux dispositions de l'article 116 de



Richard Auguste Onouviet, président de l'Assemblée nationale, clôturant les travaux de la session budgétaire.

Constitution, pour examen et adoption du Projet de loi de révision de la Constitution. Ladite session extraordinaire se refermera le 12 janvier prochain. Pour ce qui est de cette session budgétaire, les députés ont, sur l'ensemble des vingt-huit (28) textes soumis à leur appréciation, adopté dix-neuf (19) propositions et projets de lois, au nombre desquels figuraient la loi de finance 2018

et la loi de règlement, gestion 2016. Un (1) seul des textes a été rejeté, tandis que quatre (4) restent en cours d'examen au sein des commissions générales compétentes. Quatre (4) autres sont en attente d'examen, du fait de leur dépôt tardif au bureau de l'Assemblée nationale. Toute chose qui aura valu aux élus du peuple, des félicitations de leur président, qui s'est dit satisfait et



Les députés à l'exécution de l'hymne national.

fier du travail accompli. Pour le député de la commune de Lambarené, la session qui s'achève a été particulièrement intense et exemplaire. Autant, par la densité des travaux législatifs que par l'importance des textes examinés. Sans oublier la qualité et le niveau des débats. «Je suis fier de vous, mes chers collègues», a déclaré le président de l'Assemblée nationale, s'adressant aux

députés. «Quel que soit le jour, quelle que soit l'heure, vous avez su avec ardeur et enthousiasme, mobiliser votre énergie pour remplir consciencieusement les devoirs de votre charge, a-t-il poursuivi. Cependant, Richard-Auguste Onouviet a tout de même reconnu que le volume de l'activité législative a temporairement éclipsé la mission de contrôle de l'action gouvernementale

dont ils sont également investis. «En tant que parlementaires, nous avons le devoir de nous assurer de la mise en œuvre effective des lois que nous votons», a-t-il rappelé. Parlant d'économie et finances publiques, le président de l'Assemblée nationale a exhorté le Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, pour que «les mesures fortes préconisées dans le Plan de relance de l'économie (PRE) soient effectivement mises en œuvre et régulièrement évaluées, afin d'en vérifier l'incidence sur l'inflexion attendue de la courbe de progression de notre dette publique.» D'autant que le rapport sur l'exécution des lois de finances élaboré annuellement par la Cour des comptes, dans sa mission d'assistance au Parlement, relève, au titre de ses principales observations, que le taux d'endettement de notre pays se situe à un niveau important en ce qui concerne l'exercice 2016.

## Au Sénat

## Ouverture de la session extraordinaire

Martina ADA METOULE

Libreville/Gabon

Convoqués par le président de la République, les travaux qui se sont ouverts hier au palais Omar Bongo, seront essentiellement axés sur l'examen et l'adoption du projet de loi de révision de la Constitution.

SUR convocation du président de la République, une session extraordinaire du Parlement s'est ouverte hier et ce, jusqu'au 12 janvier 2018, tout juste après la clôture de la deuxième session ordinaire au Sénat. Ces travaux auront pour principal point à l'ordre du jour, l'examen et l'adoption du projet de loi de révision constitutionnelle. A ce titre, le président du Sénat, Lucie Milebou Aubusson, a invité les siens à ne «ménager aucun effort pour que cet ordre du jour soit entièrement épuisé.» Non sans souligner que celui de la session qui s'est achevée hier n'a pas été épuisé. Le président de cette institution a dressé le bilan de



Lucie Milebou Aubusson a salué les efforts du gouvernement.

quatre mois d'activités parlementaires. Lors des travaux de cette session dite budgétaire, les sénateurs ont adopté le projet de loi de finances initiale 2018, arrêté en ressources et en charges à 2688 milliards 800 millions. Ce budget est articulé autour de l'effort de mobilisation des recettes fiscales et douanières ; la maîtrise et l'assainissement des dépenses publiques, notamment l'apurement de la dette intérieure et la maîtrise de la masse salariale, tout en prévenant les secteurs prioritaires ; la pour-

suite de la politique sociale du gouvernement. En outre, les élus ont, entre autres, adopté deux propositions de lois, celle émanant de l'Assemblée nationale relative à la promotion et au développement des énergies renouvelables en République gabonaise, et l'autre en provenance du Sénat, fixant le cadre juridique pour une gestion rationnelle des produits phytosanitaires au Gabon. Il en est de même pour les cinq projets de lois autorisant l'Etat gabonais à contracter des emprunts



Des sénateurs écoutant leur président.

auprès des partenaires financiers internationaux. Par ailleurs, la sénatrice de Fougamou a tenu à faire un tour d'horizon des «grands moments qui ont ponctué la vie de notre pays». Sur le plan politique, le président du Sénat et ses collègues ont loué, entre autres, «la dextérité avec laquelle s'emploie le gouvernement dans la mise en œuvre des recommandations issues des Accords d'Angondje. Nous saluons l'examen au Parlement de la loi portant sur la révision de la Constitution gabonaise.» Sur le plan social, les efforts

«constants» du gouvernement ont été encouragés. Ce d'autant que selon les sénateurs, en dépit de la «conjuncture économique, l'Exécutif réserve une place prioritaire à la couverture sociale.»

**SUGGESTIONS**• Au plan économique, les élus ont dit constater l'accroissement exponentiel de la dette publique ; la dégradation des infrastructures routières, notamment les routes reliant les provinces, «maillons essentiels de notre économie qui nécessitent une réhabilitation devenue

aujourd'hui cruciale.» Quelques suggestions ont été faites par ailleurs. Lucie Milebou Aubusson a notamment formulé le vœu qu'en ce qui concerne les femmes, le quota de représentativité (30%) soit revu à la hausse, «pour être en phase avec la décennie de la femme qui prescrit la pratique d'une discrimination positive.»

Tout comme sur l'organisation des élections législatives, les élus ont dit attendre les textes sur les réformes électorales, notamment le redécoupage des circonscriptions électorales, la révision du code électoral, la redéfinition du rôle et des missions des instances en charge de l'organisation des élections politiques. Par ailleurs, les sénateurs ont attiré l'attention du gouvernement sur certains fléaux qui, selon eux, représentent des menaces pour le Gabon. Ils citent, entre autres, les grèves récurrentes des régies financières, l'ampleur du trafic de drogue en milieu scolaire, facteur de violence chez les jeunes, et la menace terroriste.

## Programme des cérémonies de présentation de vœux au président de la République, chef de l'Etat et à la première dame

## Jeudi 11 janvier 2018

10h00-10h30 : Vœux du Corps diplomatique

10h40-11h10 : Cocktail

15h00-17h30 : Vœux du Gouvernement, du Sénat, de l'Assemblée nationale, de la Cour constitutionnelle, du Corps judi-

ciaire, du Conseil national de la communication (CNC), du Conseil national de la démocratie (CND), des Commissions indépendantes (Commission électorale nationale autonome et permanente (CENAP), Commission nationale de la lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI), Commission nationale de protection des données à caractères personnels (CNPDCP), de la Médiature de la Répu-

blique, de l'Administration centrale, du Gouvernorat de l'Estuaire, des Mairies, de la Confédération patronale gabonaise, des Confédérations syndicales des travailleurs et des Confessions religieuses.

## Vendredi 12 janvier 2018

10h00-11h10 : Vœux des personnels des

forces de défense et de sécurité

11h20-11h50 : Cocktail

15h00-15h50 : Vœux de la Presse écrite et audiovisuelle

16h00-16h30 : Cocktail

16h35-17h15 : Vœux de l'Administration de la présidence de la République

17h25-18h00 : Cocktail.